

Adresse de la société populaire et des citoyens des tribunes de Martel (Lot), lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire et des citoyens des tribunes de Martel (Lot), lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 306;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21503_t1_0306_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Où, citoyens Représentans, nous réitérons de nouveau entre vos mains, le serment sacré de maintenir la Liberté, l'Égalité, la République une et indivisible ou de nous ensevelir sous leurs ruines, nous vous jurons de nouveau de rester toujours inviolablement attachés à la Représentation nationale que nous regarderons toujours comme le seul point de ralliement de tous les patriotes. Continués à instruire le peuple sur ses droits et ses devoirs et bientôt l'édifice de la République s'élèvera sur des bases inébranlables.

Aujourd'hui on a fait lecture de l'adresse au peuple français décrétée par la Convention nationale et du rapport de Lindet au nom des trois comités réunis; cette lecture a été plusieurs fois interrompue par des cris mille fois répétés de vive la Convention, vive la République, périsent les traîtres, les ambitieux, les intrigants et les dilapidateurs.

Les membres composant le comité de correspondance.

Suivent 3 signatures.

La société après avoir entendu la lecture de l'adresse à la Convention nationale présentée par son comité de correspondance en a adopté la rédaction à l'unanimité. Roanne, département de la Loire, ce vingt cinq vendémiaire l'an trois de la république française, une et indivisible.

AMLER, *président*, LAPIERRE, PRESLES, *secrétaires et une autre signature.*

c¹³

[*La société populaire et les citoyens des tribunes de Martel, à la Convention nationale, le 25 vendémiaire an III*] (26)

Citoiens

La société populaire de Martel a pris lecture de votre adresse au peuple français; les sentimens de justice et d'humanité qu'elle inspiroit, ont embrasé nos âmes, par elle, la Revolution du neuf thermidor est consolidée, par elle, le gouffre que la sclératocratie avoit creusé pour enterrer la liberté est comblé. Nos vœux sont remplis, vous avez bien mérité de la Patrie.

Suivent 80 signatures, dont 10 non autographes.

c¹⁴

[*La société populaire d'Issoire à la Convention nationale, s. d.*] (27)

Liberté, Égalité, Mort aux tirans,
aux traîtres et aux intrigans.

Citoyens Représentans

Nous venons de lire votre adresse aux français du 18 de ce mois. Nous avons applaudi avec enthousiasme à tous les principes qu'elle renferme, ils rejouissent les véritables républicains et dézollent les intrigans, les fripons, ainsi que ces hommes sanguinaires qui aimaient à se gorger du sang de leurs semblables. Nous nous félicitons du serment que vous avez fait sages législateurs de ne point quitter votre poste jusqu'à ce que vous ayez assis la République sur de pareilles bases; soutenez avec énergie le gouvernement révolutionnaire, mais ne souffrez plus qu'on l'avilisse par des actes arbitraires, par des atrocités que la nature et la justice désavouent; protégez les sociétés populaires, mais poursuivez sans relâche ces hommes pervers, ces patriotes exclusifs qui cherchent à les égarer, qui ne cessent de crier à la persécution pour distraire l'attention publique du pillage et des crimes de toute espèce dont ils se sont rendus coupables; enfin veillez à ce que les places ne soient toujours remplies que par des fonctionnaires patriotes probes, éclairés et qu'elles ne soient plus l'apanage de l'intrigue, vous verrez alors que nos ennemis intérieurs et extérieurs rentreront dans leur repaire et que la République deviendra impérissable.

Tels sont citoyens Représentans, les principes d'après lesquels le représentant du peuple Musset vient d'opérer dans notre district, chargé par vous d'épurer les autorités constituées et de juger les détenus, il a fait toutes ses opérations dans le sein de la société en prézance du peuple et d'après le vœu du peuple. Il a mis dans sa conduite la sévérité, la justice et la dignité qui convenait à son caractère. Il nous a parlé de toutes les vertus qui doivent caractériser un Républicain avec le langage de l'homme qui sçait les pratiquer, en un mot il a fait le bien, nous aimons à vous le dire, persuadés que en faisant le bonheur du peuple, votre collègue a rempli vos intentions les plus chères.

Quant à nous, compter sur le serment que nous renouvellons dans vos mains, de nous rallier toujours à la Convention et de mourir pour la défendre. Vive la République, vive la Convention.

Suivent 69 signatures.

c¹⁵

[*La société populaire de La-Charité-sur-Loire à la Convention nationale, le 25 vendémiaire an III*] (28)

(26) C 325, pl. 1408, p. 23.

(27) C 325, pl. 1408, p. 15.

(28) C 325, pl. 1408, p. 12.